



Charte Ethique de REEL INTERNATIONAL

Afin de préciser pour nos partenaires, clients et fournisseurs les ressorts profonds qui nous animent, le présent document explicite ce que nous sommes, les valeurs qui nous forgent et nous portent ainsi que notre engagement éthique au quotidien qui en découle. Cet héritage nous vient du passé et de l'histoire de l'entreprise et est très fortement ancré dans les pratiques du Groupe. Une commission permanente « éthique et déontologie » a été créée en 2016. Elle est garante de l'évolution et de l'interprétation de la présente charte.

CE QUE NOUS SOMMES :

- Une entreprise indépendante avec un actionnariat familial identifié.
- Une entreprise qui vend des solutions spécifiques d'équipement ou de prestations de service ciblées sur des installations très techniques, situées au cœur des process des clients.
- Une équipe internationale par ses implantations géographiques comme par sa clientèle et donc confrontée à la diversité et à la richesse des différences.
- Une entreprise pluri métiers (conception, fabrication, installation, maintenance, démantèlement) et pluri secteurs (énergie, aéronautique, aluminium, offshore...) mais d'une grande cohérence technique et de savoir-faire dans son approche de développement.



LES VALEURS QUI NOUS FORGENT ET NOUS PORTENT :

- Le souci prioritaire et permanent de la **Santé/Sécurité du personnel** au travail.
- La recherche de la **Performance** tant économique que technique ainsi que la recherche permanente de **la Satisfaction du client**. Par la qualité, l'écoute, le service, la réactivité, l'innovation technique, le pragmatisme et l'adaptation, les équipes REEL construisent et consolident au fil du temps un succès bâti sur cette satisfaction et sur la fidélisation des clients qui en découle. Les deux concourent à une bonne pérennité et au maintien de l'indépendance économique et stratégique de l'entreprise.
- **Le Respect** des autres, qu'ils soient salariés, clients, partenaires, fournisseurs ou concurrents, est une valeur forte de l'entreprise. Le respect des salariés du Groupe passe par leur épanouissement dans le travail et leur évolution professionnelle dans l'entreprise. Le respect de l'environnement s'intègre également dans cette démarche globale.
- **L'Engagement** au quotidien des hommes et des femmes qui constituent REEL. Leur implication, la responsabilité dont ils font preuve, l'honnêteté, la loyauté qui les guident, permettent d'engendrer et de maintenir un véritable climat de confiance tant à l'intérieur de l'entreprise qu'à l'extérieur vis-à-vis des partenaires et des clients.
- Enfin **la Passion** qui anime la grande majorité des salariés du Groupe est également une composante forte et mobilisatrice et par là une valeur partagée. Passion pour la technique, pour le travail bien fait en association avec la fierté qui en découle, et le plaisir de travailler dans un climat sain et dans une entreprise où sont privilégiées les valeurs humaines.

L'ensemble de ces valeurs concoure à ce que d'aucuns appellent "**l'Esprit REEL**" qui participe aussi grandement à la qualité de travail qu'on y trouve et à la réputation de nos équipes. L'esprit d'équipe, la solidarité, le partage et les échanges interculturels permanents associés au professionnalisme des salariés REEL, ont constitués avec le temps cet « Esprit REEL » plus facile à constater qu'à définir.



NOTRE ENGAGEMENT ÉTHIQUE AU QUOTIDIEN :

> REEL International s'engage à :

1. Assurer la Santé, Sécurité et Sûreté

Assurer la sécurité et protéger la santé des collaborateurs au travail pour le Groupe ainsi que la sûreté et la sécurité de ses installations et des équipements qu'il conçoit, fabrique, installe et maintient pour ses clients.

2. Développer les compétences et talents

Développer les compétences de ses salariés, les mettre en œuvre au mieux de l'intérêt de l'entreprise, des capacités des salariés et de la qualité de leur vie au travail ainsi que de leur épanouissement professionnel. Entretenir un dialogue social ouvert et constructif avec eux et leurs représentants.

3. Respecter les lois et règlements

Respecter les lois et règlements des pays dans lesquels le Groupe est implanté et dans lesquels ses équipes interviennent.

4. Prévenir et traiter injustices, discriminations et violences

Prévenir et traiter dans les situations de travail, toutes situations d'injustices, de discriminations de violences physiques ou psychologiques et de contraintes.

5. Respecter et protéger l'environnement

Respecter et protéger l'environnement en maîtrisant les risques et en réduisant les impacts de nos activités sur les hommes et la Nature.

6. Pratiquer la loyauté, l'honnêteté et l'intégrité

Pratiquer et promouvoir la loyauté, l'honnêteté et l'intégrité dans les relations professionnelles. Lutter contre la fraude, la corruption, le trafic d'influence et toutes formes de pratiques susceptibles de nuire à autrui et/ou de créer un trouble constitué par l'écart constaté vis-à-vis des valeurs et de l'engagement éthique du Groupe. Dans ce cadre, conduire les procédures adéquates, proportionnées à notre analyse de risques, concernant nos clients, nos fournisseurs et nos prestataires pour nous assurer du partage de ces mêmes valeurs.

7. Protéger et empêcher la divulgation de données ou informations

Protéger et empêcher la divulgation de données ou informations concernant la vie privée de collaborateurs ou relations professionnelles ainsi que des données techniques, économiques, sociales ou financières appartenant à l'entreprise ou à ses clients ou partenaires.

8. Organiser un dispositif d'alerte interne et un régime disciplinaire clair concernant les écarts aux règles édictées dans le code de conduite Éthique.

Le Comité Exécutif et les Managers de REEL International s'engagent à promouvoir, respecter et faire respecter par l'ensemble des salariés, les engagements éthiques du Groupe présentés ci-dessus.



NOS VALEURS ET NOS ENGAGEMENTS ÉTHIQUES S'APPUIENT SUR DES TEXTES FONDAMENTAUX :

- **La déclaration Universelle des droits de l'Homme.**
- **La déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail. 1998.**
- **Les déclarations de Rio de 1992 et de Rio + 20 de 2012 sur l'environnement.**
- **Principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales.**
- **Convention des Nations Unies contre la corruption.**
- **Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.**
- **Les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.**
- **La convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales.**